



sermed informiert:

sermed informe:

Le 3^e pilier – votre prévoyance privée

La prévoyance privée constitue le troisième pilier du concept suisse des trois piliers. Elle gagne sans cesse en importance car avec les seules cotisations des premier et deuxième piliers, vous pouvez subir une perte de revenu considérable durant la retraite.

Préparer sa prévoyance individuellement avec le troisième pilier présente d'emblée plusieurs avantages: d'une part, cette démarche permet d'atteindre un objectif d'épargne à long terme (constitution de la fortune) fiscalement encouragé par l'Etat et, d'autre part, la prévoyance privée peut également être utilisée pour garantir les risques de décès et/ou d'invalidité. Par conséquent, il est vivement recommandé de préparer tôt le terrain d'une fin de vie sans nuage et d'assurer son avenir avec un pilier supplémentaire. Plus vous déposez de l'argent sur une période longue et plus vous pouvez amasser un capital important.

- **Avantage fiscal**

Les salariés et les indépendants *avec* un 2^e pilier peuvent déduire chaque année de leur revenu CHF 6 682 au maximum. Les salariés et les indépendants *sans* 2^e pilier peuvent faire valoir 20% de leur revenu, jusqu'à CHF 33 408 au maximum. Pendant la durée correspondante, vous ne payez en outre pas d'impôts sur la fortune et, lors du versement, vous profitez d'un taux d'imposition réduit.

- **Economies fiscales**

Le potentiel d'économies pour une famille - composée d'un couple marié et de 2 enfants, catholique, résidant à Sursee et avec un revenu imposable de CHF 70 000 - qui dépose un montant maximal de CHF 6 682 s'élève à CHF 1 284 par an!

- **Conseil**

Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour des conseils sans engagement. Nous nous réjouissons que vous preniez contact avec nos services!

Secrétariat Sermed

Bahnhofstrasse 7b

6210 Sursee

www.sermed.ch

info@sermed.ch

Téléphone 0848 848 810